

COVID-19- DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL-DGPPFC-042-REV1
ALGORITHME DÉCISIONNEL - ADMISSION DES PERSONNES INCARCÉRÉES (outil utilisé par les agents des services correctionnels)

Mise à jour du 30 décembre 2021

LORS DE **L'ADMISSION/LA RÉADMISSION/LE TRANSFERT** DE TOUTE PERSONNE INCARCÉRÉE (PI) EN ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION, L'AGENT DES SERVICES CORRECTIONNELS (ASC) **S'ASSURE DE FAIRE RESPECTER LES MESURES PCI EN VIGUEUR (HYGIÈNE DES MAINS, REMISE D'UN MASQUE DE QUALITÉ MÉDICALE ET DISTANCIATION PHYSIQUE DE 2 MÈTRES)** ET, POSE LES QUESTIONS SUIVANTES :

- AVEZ-VOUS UN DIAGNOSTIC CONFIRMÉ DE COVID-19 **DEPUIS MOINS DE 2 MOIS** OU ÊTES-VOUS EN ATTENTE D'UN RÉSULTAT DE DÉPISTAGE ?
- AVEZ-VOUS VOYAGÉ **À L'EXTÉRIEUR DU CANADA** AU COURS DES 14 DERNIERS JOURS ?
- AVEZ-VOUS ÉTÉ EN CONTACT ÉTROIT AVEC UN CAS CONFIRMÉ DE COVID-19 OU UN CAS EN ATTENTE DE RÉSULTAT (contact à moins de 2 mètres, durée d'exposition cumulative ou continue de plus de 15 min /24 hres) **AU COURS DES 10 DERNIERS JOURS ?**
- **AVEZ-VOUS REÇU UNE CONSIGNE D'ISOLEMENT D'UNE AUTORITÉ SANITAIRE (SANTÉ PUBLIQUE, AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS ...)?**
- AVEZ-VOUS DE LA FIÈVRE ?
- AVEZ-VOUS DE LA TOUX (RÉCENTE OU AGGRAVÉE) ?
- AVEZ-VOUS DE LA DIFFICULTÉ À RESPIRER (dyspnée, essoufflements)
- AVEZ-VOUS UNE PERTE SOUDAINE DE L'ODORAT SANS CONGESTION NASALE, **AVEC OU SANS PERTE DE GOÛT?**
- AVEZ-VOUS D'AUTRES SYMPTÔMES : DOULEURS MUSCULAIRES **GÉNÉRALISÉES**, MAL DE TÊTE, FATIGUE INTENSE, IMPORTANTE PERTE D'APPÉTIT, MAL DE GORGE, DIARRHÉE, **NAUSÉES, VOMISSEMENTS, DOULEUR ABDOMINALE, ÉCOULEMENT NASAL (RHINORRÉE) ASSOCIÉ À UN AUTRE SYMPTÔME DE LA COVID-19?**

Précisions :

1- Une PI qui « refuse » de répondre aux questions doit être automatiquement dirigée en zone tiède jusqu'à son évaluation par l'infirmière du service de santé.

2 - Une PI qui dit avoir déjà eu la COVID dans le passé **et/ou qui dit être VACCINÉE (une dose ou plusieurs doses)** devra quand même être évaluée par l'infirmière du service de santé. En attendant cette évaluation, diriger la PI vers le secteur qui correspond à son statut (symptômes, historique de contact et de voyage).

NON à toutes ces questions :

- S'assurer du port du MASQUE de qualité médical.
- Procéder à l'admission selon le processus habituel.
- Diriger la PI vers le secteur d'incarcération « **ADMISSION/TRANSITION** »
- **Aviser les infirmières du service de santé afin qu'elles procèdent à l'évaluation de la PI. Un test de dépistage négatif devra être obtenu avant la levée de l'isolement.**

OUI à l'une ou plusieurs de ces questions ou PI qui refuse de répondre aux questions (sauf COVID positif)

- S'assurer du port du MASQUE de qualité médical.
- Diriger la PI vers la CELLULE du secteur de l'admission qui a été identifié pour l'admission des cas « suspicion de COVID-19 ».
- Procéder à l'ensemble du processus d'admission dans cette CELLULE (incluant la fouille).
- **Aviser rapidement les infirmières du service de santé afin qu'elles procèdent à l'évaluation et au dépistage de chacune de ces personnes.**
- Au besoin, contacter la ligne INFO-COVID 1 877 644-4545.
- Par la suite, diriger la personne dans le secteur d'incarcération « **ZONE TIÈDE** » : PI suspectée ou en investigation de la COVID-19.

OUI à un diagnostic confirmé de COVID-19:

- S'assurer du port du MASQUE de qualité médical
- Diriger la personne vers la CELLULE du secteur de l'admission IDENTIFIÉE pour les « cas COVID-19 positifs.
- Procéder à l'ensemble du processus d'admission dans cette CELLULE (incluant la fouille).
- Aviser rapidement les infirmières du service de santé afin qu'elles **procèdent à l'évaluation et au suivi de chacune de ces personnes**
- Par la suite, diriger la personne dans le secteur d'incarcération « **ZONE CHAUDE** » : PI avec COVID-19 confirmé .
- Au besoin, contacter la ligne INFO-COVID 1 877 644-4545.

IMPORTANT :

Aviser la direction de santé publique régionale rapidement.

Références :

[DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL - Gestion des cas et des contacts - Directives COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

[DIRECTIVES POUR LE MILIEU CARCÉRAL « Mesures de prévention et de protection \(COVID-19\) dans les établissements de détention et les services professionnels correctionnels du Québec » - Directives COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/symptomes-transmission-traitement>

[COVID-19 : Mesures pour la gestion des cas et des contacts dans la communauté | INSPQ](#)